

Mandat citoyen

Assemblée citoyenne concernée

(Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel Nord/Sud/Est/Ouest, Peseux, Valangin)

Corcelles-Cormondrèche

Titre du mandat

Autoriser les chiens à se baigner entre 9h et 22h aux Jeunes-Rives toute l'année (et idéalement sur toutes les zones de plages)

Mandant-e-s

Mascle Sarah

Commentaires

Bonjour à tous,

Je n'habite pas au centre-ville mais je fréquente les Jeunes-Rives ainsi que les plages du littoral. J'ai une demande qui concerne autant des familles et que des personnes seules qui sont propriétaires d'un ou plusieurs chiens.

Les chiens ont l'interdiction de se baigner dans le lac, du 15 mars au 15 octobre, de 09h00 à 22h00 ; selon une liste de plages définies.

Or, chaque année, je vois toute de même des gens leur laisser la possibilité de se rafraîchir en buvant l'eau du lac ou en les laissant se baigner (avec leur maître ou en le gardant en laisse).

***En sachant aussi que d'autres les empêchent d'y aller car ils craignent une amende.
Ces chiens-là sont en souffrance.***

Cet espace au bord du lac est censé être un lieu convivial, où tout le monde peut y venir et y passer un bon moment.

Remarque : aucune grande fontaine basse n'a été prévu dans le projet de réaménagement du parc des J-Rives.

Date et lieu

Neuchâtel, le 26 janvier 2026



Résumé du mandat, explications

Modifier les accès aux Jeunes-Rives (et aux autres plages citées sur la photo ci-dessous) aux chiens et leur donner l'autorisation, **toute l'année**, de se baigner dans le lac.

Le but étant qu'ils puissent venir avec leurs familles et leurs maîtres, pouvoir s'hydrater et se rafraîchir afin de combattre la canicule.

D'autant plus, les chiens sont bien moins sales que certains êtres humains qui laissent leurs déchets n'importe où ou s'amusent à détériorer le matériel mis à disposition (comme les casiers des vestiaires, qui étaient fermés volontairement le soir tard).

Je remercie la population de soutenir cette proposition qui n'est que positive à mon sens !

[Mon chien en ville - dépliant.indd](#)

Annexe(s) éventuelle(s)

Neuchâtel, le 22 janvier 2026

Photos pour le projet de changement :

